

taux, 100,000,000 de francs ; en marchandises 300,000,000. Elle y envoyait en marchandises de son crû ou de celui des étrangers pour 120,000,000. Les établissemens suédois et danois produisent à leurs métropoles des échanges où des consommations pour une somme de 12,000,000 de francs.

La contrebande que font tous les peuples coloniaux pourrait s'estimer de 100,000,000. Ainsi le total du produit colonial pour l'Europe, prise en masse, offre la somme annuelle de 1,290,000,000 de francs ; car ce que l'un des états coloniaux a perdu depuis vingt-cinq ans est compensé par l'augmentation qu'a éprouvée un autre état.

Ce qui est aussi important que la somme même, c'est qu'elle l'acquiert avec à peu près 500,000,000 d'envois de son sol et de ses fabriques, et par conséquent avec un avantage de deux cents pour cent qui entretient chez elle le haut prix de la main-d'œuvre et la valeur des objets de première nécessité.

On pourrait ajouter aujourd'hui à cette somme, mise en circulation par le commerce colonial, celle qui résulte des exportations et importations des États-Unis. Elles s'élevèrent en 1806, les premières à 5,200,000, et les secondes à 200,000,000.

Tel est l'aspect que l'Europe présentait naguère, envisagée dans chacune de ses parties sous le rapport de l'intérêt colonial ; et si cet aspect à changé pour la distribution des richesses, en faisant passer à une puissance toutes ou partie

des colonies qui appartenait à une autre, la masse des richesses qu'on vient d'énumérer ne s'en répand pas moins sur l'ensemble du continent européen, et y forme un des élémens de la prospérité et de l'éclat des nations qui l'habitent.

En effet, on pourrait dire que c'est aux colonies que l'Europe doit cette immense marine militaire et marchande qui, pour entretenir les rapports entre elles et les métropoles, fait en quelque sorte que la mer est habitée comme la terre ; c'est à elles qu'on peut attribuer la création ou l'accroissement prodigieux des cités auxquelles elles doivent leur naissance, et dont depuis elles ont été le soutien et la gloire ; enfin cette population immense sur laquelle l'Europe étend son influence et sa puissance au-delà des mers peut être répartie ainsi au moment où nous écrivons.

Les Anglais règnent dans l'Inde sur trente-deux millions d'individus ; aux Antilles et en Amérique sur huit cent mille ; l'Espagne en tient, sur le continent américain, quinze millions sous sa domination ; à Saint-Domingue, à la Havane, aux Philippines, deux millions deux cent mille ; la France en a à Bourbon, dans les Indes, aux Antilles, cinq cent mille, et quatre cent mille encore, si on compte Saint-Domingue, qu'elle a peuplé ; les Portugais règnent au Brésil sur trois millions cinq cent mille, et dans leurs autres colonies, sur quatre cent mille ; la Hollande, à Batavia et à Surinam, sur six cent mille ; la Suède et le Danemark, sur

deux cent mille. Ainsi l'Europe peut regarder cette immense population comme une extension d'existence qu'elle doit à l'ordre colonial.

Ne serait-il pas permis d'y joindre, 1° les États-Unis eux-mêmes, dont la population s'élève à sept millions six cent mille individus, puisqu'ils doivent leur existence à l'Europe, et qu'ils en ont les mœurs, les usages et les besoins; 2° la population européenne qui travaille pour le commerce ou la consommation des colonies; population qui, avant les pertes que la France a éprouvées, allait pour elle à plus de cinq millions de bras, consacrés à la production des objets que demandaient ses colonies: agriculteurs, fabricans, constructeurs, agens de commerce, navigateurs, employés civils et militaires de terre et de mer, et toute la population subalterne qui s'y rattachait? En appliquant cette proportion aux autres états de l'Europe qui possèdent des colonies, on trouverait qu'il doit y exister douze millions d'hommes dont les colonies sont le principe d'activité industrielle ou commerçante; et en les joignant aux sujets coloniaux, reconnus ci-dessus de cinquante-cinq millions six cent mille, ou soixante-trois millions deux cent mille avec ceux des États-Unis, on a un total de soixante-quinze millions d'individus vivant aux colonies pour l'Europe, et en Europe pour les colonies.

Tel est l'aspect imposant qu'offrent, sous le rapport des richesses et de la puissance, l'établis-

sement des colonies, leurs progrès et leurs relations avec les métropoles.

Mais, si l'on poussait plus loin les avantages que le monde en a retirés et ceux qu'il peut s'en promettre encore, ne pourrait-on pas ajouter qu'elles ont contribué aux progrès des lumières et des connaissances; qu'elles ont accéléré les progrès de la civilisation, et fourni à la liberté un auxiliaire contre la perpétuité du despotisme européen?

On a beaucoup déclamé, on peut encore se récrier contre les excès des colons, et les philanthropes doivent déplorer sans doute les affreux ravages que la lutte des propriétaires et des esclaves a amenés dans les colonies; mais les germes de la liberté ne s'en sont pas moins conservés purs; ils sont pleins de sève; ils ne peuvent manquer, par une heureuse harmonie, de se reproduire sous l'empire de lois sages et protectrices: ce qui s'est passé au nord, ce que nous voyons au midi vient à l'appui de ces réflexions, et confirme cette opinion, que les tempêtes d'outre-mer, après avoir servi à la cupidité et au pouvoir absolu, ne peuvent que produire l'indépendance politique, que nous voyons s'avancer avec des chances si diverses.

Il n'est pas de notre sujet de dire ici ce que les états coloniaux peuvent faire, non pour comprimer, mais pour mettre à profit ces grands changemens. Un sage gouvernement, la garantie des libertés publiques et privées, le respect des droits indi-

viduels, peuvent attacher les colonies à la mère-patrie long-temps encore, et conserver à chaque état l'avantage qui résulte de liaisons étroites et particulières avec des établissemens formés par elle.

Mais une semblable marche n'est pas également appréciée des hommes qui président aux destinées de l'Europe; le partage des opinions, et quelques erreurs mêlées à des maximes salutaires, peuvent retarder encore ce que la prudence commanderait de faire aujourd'hui. Cette vérité sera plus sensible après que nous aurons fait connaître la part de chaque puissance coloniale dans les possessions existantes aux deux Indes, lorsque nous en aurons tracé le tableau, et offert avec l'aperçu de chacune d'elles celui de leur commerce depuis l'époque mémorable qui y a apporté de si nombreux changemens.

Mais, avant de nous engager dans cette carrière, arrêtons un moment l'attention du lecteur sur un des plus grands résultats de la philanthropie de nos jours : l'abolition de la traite, abolition qui ne peut manquer d'être suivie de celle de l'esclavage, malgré les efforts du parti contraire et l'empire des préjugés.

L'Europe cesse enfin de sacrifier à quelques intérêts précaires ces principes et ces sentimens d'équité sur lesquels repose la civilisation. Trop heureuse si plus tôt elle eût embrassé cette résolution, Saint-Domingue serait encore pour la France un riche domaine cultivé par des hommes

libres, et que de terribles ressentimens ont armés contre elle, et rendront maîtres long-temps encore du sol qu'ils avaient si long-temps cultivé pour ses possesseurs trop peu reconnaissans.

L'abolition de la traite a changé le système colonial; elle nous paraît devoir contribuer de plus en plus à l'amélioration de ses diverses branches; et la lutte qu'elle éprouve encore pour se consolider ne servira sans doute qu'à la rendre plus complète par les moyens de répression dirigés contre ceux qui, au mépris des lois, y cherchent des bénéfices criminels et les dangers qui les accompagnent.

Mais, de tous les moyens propres à détruire ce mal dans la racine, il n'en est peut-être pas de plus efficaces et de plus durables que ceux qui ont pour objet de répandre la civilisation en Afrique, tentative déjà pratiquée dans quelques établissemens, sous l'influence de l'honorable société établie à Londres pour cette grande et importante mesure. Entrons dans quelques détails.

Depuis nombre d'années, des hommes zélés, pleins de lumières et de justice, comptant, il est vrai, pour peu les spéculations de la cupidité des planteurs américains, s'étaient occupés à rassembler des faits sur le commerce des esclaves. Non-seulement ils ont par leurs recherches fait connaître la condition déplorable des nègres aux îles et sur le continent de l'Amérique, mais ils ont encore prouvé que le système qui avait donné

naissance à ce commerce des hommes sur la côte d'Afrique était aussi ennemi de l'intérêt public que contraire à l'humanité.

Pour parvenir à une démonstration plus complète de ces principes, ils ont cherché à jeter sur les côtes d'Afrique les germes de la civilisation et de l'agriculture; de là cette intéressante colonie de la Sierra-Leone, qui, malgré les contrariétés qu'elle a éprouvées, se soutient et montre que non-seulement les nègres sont susceptibles de travail et d'habitudes morales, mais encore que le continent qu'ils habitent peut offrir aux Européens des débouchés pour les productions de l'industrie, et des denrées pour suppléer à celles que les colonies viendraient à refuser.

Et en effet, des voyageurs qui ont parcouru l'Afrique occidentale s'étonnent qu'on ait pu si longtemps négliger un objet de cette importance. Ils en attribuent avec quelque raison la cause aux intérêts des propriétaires des îles, intérêts qui ont prévalu dans les conseils des états coloniaux, et empêché que le commerce des esclaves ne fût interdit, ou que la culture de l'Afrique fût encouragée d'une manière à nuire aux spéculations des planteurs insulaires.

Parmi les hommes qui ont attiré l'attention de l'Europe sur une aussi étrange conduite, nous signalerons à la reconnaissance publique M. Wadstrom, Suédois, et le docteur Smeathman, Anglais. Pendant quatre ans que ce dernier a résidé aux îles

de Bananas, dans le voisinage de Sierra-Leone, il a fait plusieurs courses dans l'intérieur du continent, et y a reconnu la possibilité d'y faire des établissemens coloniaux. Son zèle l'a porté à en faire la proposition, tant dans l'intention d'ouvrir de nouveaux débouchés au commerce de son pays que d'étendre la civilisation en Afrique, et surtout d'abolir la traite.

Les recherches et les travaux de ces hommes estimables fixèrent l'attention publique en Angleterre, au point que l'université de Cambridge proposa en 1785 de discuter la question *de l'esclavage et du commerce de l'espèce humaine*; ce sont ses expressions. Le prix proposé fut remporté par M. Clarkson, le même que nous verrons bientôt gouverneur de la nouvelle colonie de Sierra-Leone. Il démontra avec une évidence sans réplique l'inhumanité du commerce des noirs, répondit aux sophismes de la cupidité, et montra que l'intérêt bien entendu de tous les peuples était de l'interdire à jamais. Bientôt M. Wilberfoce, adoptant les mêmes idées, se montra dans la chambre des communes partisan de la même doctrine, et fut imité par MM. Charles Fox, Grey, et enfin M. Pitt lui-même, trop éclairé pour avoir une opinion contraire.

Les choses étaient en cet état lorsqu'en 1788 un vertueux philanthrope, M. Granville-Sharp, fit partir à ses frais un vaisseau chargé de provisions et de matériaux, avec trente-neuf colons, afin d'établir une colonie à Sierra-Leone.

Mais la fortune d'un seul particulier étant insuffisante aux frais d'une pareille entreprise, M. Granville-Sharp forma au mois de février 1790 une association de vingt-une personnes dont les principes lui étaient connus. Cette société, devenue très-nombreuse en peu de mois, obtint du parlement un acte par lequel elle fut autorisée à former une compagnie qui conserverait pendant trente-un ans son privilège, à dater de juillet 1791. Le premier acte de cette compagnie fut d'exclure de son sein tout individu intéressé à la traite des esclaves.

M. Thomas Clarkson, si justement célèbre et honoré pour le zèle qu'il mit et le succès qu'il obtint à faire abolir la traite, fut nommé gouverneur du nouvel établissement. Il l'administra avec un soin et des travaux qui lui ont mérité l'estime de ses compatriotes et la reconnaissance de la colonie de Sierra-Leone. Il ne l'a quittée qu'au mois de décembre 1792. Avant de se séparer de ceux qu'il avait gouvernés avec fermeté, justice et modération, M. Clarkson crut devoir les exhorter à vivre en paix, à suivre les règles qu'il leur avait données pour la prospérité de la colonie. Il leur fit sentir que la crainte de Dieu était la meilleure règle de conduite qu'ils pussent suivre pour prospérer et pour être heureux. Il s'attacha ensuite à leur peindre les défauts auxquels ils étaient le plus sujets, et qui consistaient principalement dans une trop grande vivacité de caractère, et dans un

trop grand penchant au mécontentement et à la défiance envers leurs chefs. Il les exhorta à se corriger, et termina son discours par une prière adressée au ciel pour le bonheur et l'amélioration morale de la colonie. Ces exhortations firent une heureuse impression sur les auditeurs, et laissa une profonde et salutaire impression dans leur âme.

M. Clarkson a mérité d'autant plus d'éloges pour la conduite qu'il a tenue pendant le temps de son administration, qu'il eut de nombreux obstacles à surmonter, dans les premières années surtout. Ce n'était pas une chose aisée que de se maintenir en paix avec les chefs des nations nègres du voisinage, et dont l'établissement d'une colonie aussi nombreuse devait exciter les défiances et les craintes.

Mais ces difficultés étaient encore provoquées et accrues par les commerçans d'esclaves, intéressés à traverser une entreprise qui était de nature à nuire à leur trafic. Ils mirent tout en œuvre pour exciter des craintes et faire naître des alarmes. Heureusement que, par la conduite sage et éclairée du gouverneur, la paix, une fois rétablie, se maintint avec le voisinage, et que lui-même se fit respecter et chérir des rois ou chefs nègres avec lesquels il avait à traiter.

M. Dawes remplaça M. Clarkson dans l'administration de la colonie, en décembre 1792. Il eut à éprouver de plus grands obstacles encore que son prédécesseur, et sans doute par les mêmes causes et les mêmes motifs. Les armateurs, ceux

qui faisaient la traite, se voyaient, par cet établissement, entravés dans leurs spéculations; les planteurs des îles étaient ou se croyaient aussi intéressés à traverser l'établissement. Ces causes, et quelques autres, en retardèrent le succès, et, contre l'attente de toutes les personnes qui s'y intéressaient, l'ont tenu long-temps dans un état peu florissant.

On a lieu de croire aussi que le mauvais système de gouvernement adopté d'abord par la colonie s'opposa à ses progrès. L'introduction de mesures oppressives, et qui étaient en contradiction avec les sentimens et les préjugés des habitans, a failli plus d'une fois à tout y détruire. Plusieurs des habitans nègres les plus industrieux l'abandonnèrent; d'autres cherchèrent un refuge dans le territoire de leurs anciens chefs; quelques-uns se retirèrent dans les montagnes. On voulait assujettir tous ceux des colons noirs qui étaient en état de porter les armes à devenir soldats ou matelots, et à être transportés, suivant les ordres du gouverneur, dans quelque partie de l'Afrique que ce fût. Cependant ces troubles furent successivement apaisés; mais la colonie en souffrit long-temps.

Un autre danger la menaça. La guerre qui existait à l'époque de 1794 entre l'Angleterre et la république française donna lieu à une attaque hostile que fit contre l'établissement le commandant d'une escadre française. Une mésintelligence dans la manière dont on s'expliqua sur les ménagemens

que l'on devait pour Sierra-Leone pendant la guerre fit tout le mal. Il n'était point dans les principes de la république de détruire un établissement consacré à favoriser les principes libéraux. Mais la morgue politique du cabinet de Londres empêcha que l'on ne s'entendit, et le commandant français attaqua et détruisit la nouvelle ville et les cultures environnantes.

Les principes qui avaient présidé à l'établissement de la colonie cessèrent d'y être suivis. Elle languissait, lorsqu'en 1808 la compagnie de Sierra-Leone céda son établissement au gouvernement anglais. Les affaires se firent avec mystère, et de manière à ne point porter ombrage aux intéressés dans le commerce d'Afrique et aux planteurs des colonies.

Cependant la dépopulation continuait toujours; quelques nouvelles rigueurs exercées contre les colons les avaient exaspérés, un bon nombre s'en étaient éloignés. Dans l'intention de rétablir l'ordre, le gouverneur publia la proclamation suivante, qui n'eut pas tout l'effet qu'il en attendait, mais qui fixa la police de la colonie.

« Nous avons jusqu'ici différé (porte cette proclamation au nom du roi de la Grande-Bretagne) d'ordonner l'application des peines prononcées contre ceux qui refuseraient de prêter le serment prescrit par un acte du gouverneur et du conseil de notre colonie de Sierra-Leone, portant la date du 20 novembre 1811, dans l'idée que la

généralité des citoyens qui se trouvent atteints par ledit acte reviendraient d'eux-mêmes à des sentimens plus conformes à leur devoir; mais cette indulgence de notre part, au lieu de produire les salutaires effets que nous en espérons, n'a eu qu'un résultat tout contraire sur plusieurs des habitans.

« C'est pourquoi nous avons, et d'après l'avis de notre capitaine-général et gouverneur en chef, et aussi d'après l'avis de notre conseil de la colonie, jugé convenable d'émettre la présente proclamation royale, pour publier et déclarer, afin de pourvoir à la sûreté immédiate aussi-bien qu'à la sécurité future de cette colonie naissante, que toutes les personnes qui se trouvent atteintes par ledit acte, ou dont l'âge est entre treize et soixante ans, lesquelles, en refusant de prêter ledit serment de milice, ont ainsi donné à leurs enfans et à leurs apprentis l'exemple de la désobéissance et de l'insubordination, ont perdu tous droits et titres à toute espèce de propriétés, soit meubles ou immeubles, et sont en conséquence, conformément aux première et seconde sections dudit acte, déclarés hors de la loi. L'indulgence que nous leur avons accordée par des principes d'humanité, qu'elles n'ont pas eu assez de gratitude pour apprécier et pour reconnaître, touche à sa fin. Qu'on sache donc qu'aussitôt que la saison des pluies sera passée, ou qu'à compter du 20 novembre prochain, c'est notre volonté que toute personne

passive de l'acte de milice, et qui persisterait dans son refus de s'y conformer, ou de se soumettre à quelque autre loi imposée à nos sujets, doit cesser de faire sa résidence dans aucun lieu de la péninsule de Sierra-Leone.

« Cependant, pour ne pas nous écarter de ces principes de douceur et de modération qui nous ont constamment dirigés dans les mesures de gouvernement de notre colonie, et dans lesquels quelques habitans n'ont voulu voir que de la faiblesse et de la timidité, il nous plaît de déclarer que *la Princesse Charlotte*, ou quelque autre de nos vaisseaux, conduira, avec leurs familles, sur tel point de la côte qu'elles voudront désigner les personnes qui seraient mécontentes de notre régime actuel. ¹ »

Cette proclamation ne fit qu'irriter les esprits. « Notre intention, disaient les habitans de Sierra-Leone, n'a jamais été de nous soustraire à l'obéissance que nous devons au gouvernement. Nous verserons jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour la défense de la colonie; mais nous sommes attachés à nos femmes et à nos enfans, et nous ne pouvons supporter l'idée de contracter un engagement qui pourrait un jour nous obliger à nous séparer d'eux. »

Ces raisons méritaient d'autant plus d'être écoutées, que les habitans de la colonie, surtout les marrons, ou nègres fugitifs qui s'y étaient réfu-

¹ Donnée à Freetown, chef-lieu de la colonie, le 26 septembre 1812.

giés, ont toujours montré de la vigueur et de la bonne volonté toutes les fois que la sûreté de la colonie a été menacée. Ils sont naturellement attachés à la liberté, et ne pensent qu'avec horreur à ces réglemens de la discipline militaire qui soumettent le soldat à la peine du fouet. Ils l'abhorrent d'autant plus qu'ils ont eu occasion de le voir infliger à de malheureux esclaves noirs dans les Indes occidentales.

On conçoit qu'avec de pareils sentimens ces colons ne purent admettre qu'avec une répugnance soupçonneuse l'idée de se soumettre à un serment d'après lequel ils s'engageraient comme matelots sur des bâtimens qui, si le service du roi l'exigeait, pourraient peut-être, en les reconduisant dans ces mêmes Indes occidentales, les replacer encore une fois sous la verge de leurs bourreaux. Quoi qu'il en soit, le gouvernement anglais persista dans ces mesures rigoureuses, et n'eut aucun égard aux sentimens des colons.

Loin de diminuer la dépopulation, cette mesure l'augmenta; plus de cent lots ou portions de terre furent abandonnés; les maisons des malheureux qui s'étaient enfuis furent marquées de la lettre R (rebelle); les moissons qu'ils avaient fait naître dans les petits carrés de terrain qui leur avaient été départis impitoyablement détruites et pillées par les régimens africains et les nègres prisonniers.

Cependant le gouvernement chercha de nou-

veau à rappeler ces fugitifs, et à obtenir d'eux la prestation du serment; il y réussit à l'égard du plus grand nombre, en promettant qu'on n'en abuserait point pour les contraindre à s'expatrier. Mais cette réconciliation n'a point détruit le mal dans sa racine; le même esprit d'aigreur et de mécontentement s'est conservé dans la colonie; il durera et mettra obstacle aux progrès de la colonie tant que les réglemens ne seront pas changés.

La capitale de Sierra-Leone se composait en 1814 de deux mille noirs, que leur constitution physique rendait propres au travail. On ne comprenait pas dans ce nombre les esclaves pris sur mer, qui ont été délivrés par la cour de l'amirauté, et qui formaient une population de près de trois mille individus. Aujourd'hui la capitale renferme dans ses murs quatre cents maisons, dont la valeur est estimée 26,000 livres sterling.

Au mois d'avril 1820 il n'y avait pas moins de six mille nègres capturés, qui avaient été envoyés dans la colonie depuis la suppression de la traite en 1807, par les vaisseaux de guerre anglais. A leur arrivée, ceux qui ont l'âge convenable sont envoyés dans les villages voisins; on assigne à chaque famille une habitation et une portion de terres, et ils sont entretenus aux frais du gouvernement pendant une année, à l'expiration de laquelle ils sont tenus de pourvoir à leurs besoins. Les enfans capturés sont aussi envoyés dans les villages, où ils restent à l'école jusqu'à ce qu'ils se